

5,4 milliards d'euros pour 2,7 millions d'enfants

Voyage inédit au cœur des allocations familiales des Belges

Âge des enfants bénéficiaires d'allocations familiales		Rang des enfants bénéficiaires	
0-5 ans	748.188	1 ^{er} enfant	1.562.674
6-11 ans	748.399	2 ^e enfant	852.508
12-17 ans	728.712	3 ^e enfant	264.664
18-24 ans	527.224	4 ^e enfant	66.780
25 ans et +	19.277	5 ^e enfant et +	25.174
Total	2.771.800	Total	2.771.800

Nombre d'enfants placés	
Institution	18.643
Famille d'accueil	3.883
Total	22.526

Situation familiale des bénéficiaires

Taux ordinaire	Travailleurs	2.108.743
	Sans emploi	257.744
Total		2.366.487
Taux majorés	Chômeurs et pensionnés	234.362
	Invalides	125.968
	Orphelins	44.983
	Total	405.313
Total général		2.771.800

● 257.000 enfants ont des parents sans revenus, tandis que 19.000 ont plus de 25 ans, et 25.000 sont dans une famille de plus de quatre enfants. Pour la première fois, on dispose d'une vue globale sur qui reçoit quoi, dans notre pays.

5,4 milliards d'euros. C'est ce qu'aura coûté, l'an passé, le paiement des allocations familiales auxquelles donnent droit 2,7 millions d'enfants, dans notre pays. L'information est livrée par rapport annuel 2014 de Famifed, que Sud-presse a pu parcourir en exclusivité. Le document est important.

Car, pour la première fois, il permet d'avoir une vue globale sur le secteur. L'Agence fédérale pour les allocations familiales (Famifed) a en effet été créée en juillet 2014, lors du transfert officiel de ces allocations aux entités fédérées en application de la sixième réforme de l'État.

Elle en assure désormais la gestion, en attendant la venue d'éventuels nouveaux organismes régionaux, et réalise la synthèse des quatre systèmes différents qui existaient qu'ailleurs.

Créée sur les cendres de l'ONAFS, Famifed chapeaute en effet depuis un an les régimes des salariés, des indépendants et des fonctionnaires, à l'exception de ceux des communes et provinces. Et elle assure elle-même directement les paiements d'allocations à 330.000 familles, pour 1,3 milliard d'euros.

Décryptons cette petite mine de renseignements inédite sur les familles belges.

Bénéficiaires. 1,6 million de familles ont eu droit à des allocations familiales en 2014, au bénéfice de 2,77 millions d'enfants. Un travail désormais simplifié puisque, depuis l'été dernier, le régime dont bénéficient les indépendants a enfin été aligné sur celui des salariés. Cette injustice réparée, un enfant égale à présent vraiment un enfant, en Belgique.

Naissances. 120.359 primes de naissance ont été accordées l'an passé, dont 48 % (57.389) à l'occasion de la venue d'un premier enfant dans le couple.

Adoptions. En parallèle, 254 primes ont également été accordées dans le cadre d'adoptions. Dans les trois quarts des cas (188), il s'agissait d'un premier enfant ainsi accueilli.

Âges. La pyramide des âges des enfants bénéficiaires semble indiquer une relève en marche. Quelque 27 % des 2,77 millions de kids ont ainsi entre 0 et 5 ans, contre une proportion quasi identique chez les 6-11 ans. Cela diminue ensuite un peu chez les 12-17 (26,2 %), puis davantage chez les 18-24 (19 %).

Les plus de 25 ans qui donnent encore droit à des allocations deviennent alors quantité négligeable. Mais on en a tout de même dénombré 19.277 l'an passé, soit 0,7 % du total. Les deux dernières catégories sont importantes puisque, si les allocations sont un droit pour tout enfant de moins de 18 ans, elles sont ensuite conditionnées à la poursuite d'études de manière assidue.

Familles nombreuses. Les fratries plurielles n'ont toujours pas vraiment la cote, dans notre pays. En 2014, plus de la moitié des allocations familiales (56,6 %) ont concerné le premier enfant de la famille, tandis qu'un petit tiers (30,5 %) était versé en faveur d'un deuxième enfant. Cela s'annonce ensuite nettement, avec 9,5 % de troisièmes enfants et 2,4 % de quatrièmes. Les cinquièmes kids ou au-delà n'étaient que 25.174, soit 0,9 % du total, ce qui reste tout de même pas mal. En moyenne, Famifed a calculé que la famille belge comptait 1,73 enfant.

Situations familiales. Le statut des familles concernées est assez éclairant également. On y voit

1,73
La Belgique compte en moyenne 1,73 enfant par famille

que 2,36 millions d'enfants (sur 2,77 millions) bénéficient d'un taux d'allocations de base.

Parmi eux, 2,1 millions ont un parent qui travaille, contre 257.744 qui sont dans le cas contraire. À côté d'eux, 405.313 enfants ont droit à un taux d'allocations majoré. Pour un peu plus de 234.000 d'entre eux, c'est parce que le parent dont ils dépendent est chômeur ou pensionné, alors que 126.000 sont handicapés et 45.000 orphelins.

Familles monoparentales. Un parent isolé qui ne recevrait pas un taux majoré peut obtenir un supplément social. Et c'est utile, puisque 101.901 familles monoparentales - totalisant 156.250 enfants - en ont bénéficié l'année dernière.

Malades ou handicapés. Une maladie reconnue ou le handicap d'un enfant peut aussi donner droit à un supplément d'allocations jusqu'à ses 21 ans. Ils sont actuellement 58.937 dans le cas, dans notre pays.

Placements. 22.526 enfants faisaient l'objet d'un placement en 2014. 18.643 d'entre eux étaient en institution, contre 3.883 en famille d'accueil. Pour les premiers, 2/3 de l'allocation vont à l'institution. Le solde restant revient à la personne qui l'élevait, pour autant qu'elle entretienne un lien avec lui. À défaut, cette somme est versée sur un compte d'épargne bloqué au nom de l'enfant, qui le touchera à sa majorité.

C'est différent s'il est en famille d'accueil. Dans ce cas, c'est sa famille de substitution qui perçoit les allocations auxquelles il donne droit. Son parent n'a droit qu'à un forfait mensuel, pour autant de nouveau qu'il entretienne un contact étroit avec lui. ■

CHRISTIAN CARPENTIER

FRAUDE

Près de ont été réalisés l'an passé

Famifed ne se contente pas de veiller au bon versement des allocations familiales à tout qui y a droit. L'agence se charge également de vérifier que personne ne tente d'abuser du système, grâce à une fausse déclaration de composition de ménage. Ou, au contraire, de vérifier si certaines familles n'auraient pas droit à un peu plus, en raison de leur situation spécifique. Pour ce faire, Famifed a réalisé pas moins de 9.441 contrôles directement à domicile, l'an passé.

Ce travail n'a pas été vain. Car 56 % de ces vérifications ont permis une régularisation des allocations versées qui n'étaient pas correctement calculées. Mais, dans 14 % des cas, elles ont aussi débouché sur le constat de sommes indûment perçues par certains parents. À côté de ça, les 30 % restants « ont permis par leur effet préventif d'éviter le versement d'allocations familiales non dues », explique prudemment le rapport annuel de l'Agence fédérale pour les allo-

cations familiales.

Il conclut que « la présence des contrôleurs et inspecteurs sociaux sur le terrain » est donc très utile. Et que « confronter de manière ciblée les données électroniques disponibles à la situation sur le terrain reste une nécessité ». ■

CH. C.

DANS 14 % DES DES SOMMES INDUES ONT PU ÊTRE RÉCUPÉRÉES

POUR PLUS DE FACILITÉ

Votre dossier bientôt en ligne

Bonne nouvelle pour les familles dont le versement des allocations familiales est directement assuré par Famifed, soit quelque 330.000 ménages de notre pays. L'agence est en ce moment occupée à mettre la dernière main à une petite révolution qui vous permettra sous peu de gérer votre dossier d'allocations en ligne, via internet.

« Nous finalisons effectivement ce nouveau projet, qui permettra de donner aux ménages un accès direct à leurs données qui sont répertoriées chez nous », confirme Pascale Megal, porte-parole de Famifed. « Au mois de septembre, il sera déjà possible d'avoir accès à ses coordonnées complètes, ou à ses paiements. Par après, nous offrirons un accès total au dossier d'allocations. »

« L'idée est de permettre à chaque famille de vérifier que tout est O.K., de savoir combien elle va recevoir et quand, mais aussi d'introduire une demande ou de commander des documents en ligne. Ce sera plus facile pour tout le monde. Ce que nous mettons en place nous per-

mettra également d'envoyer des messages directement à nos affiliés, un peu à la manière de ce que les banques font déjà avec leurs clients. » ■

CH. C.